

## « Ruissellement par le haut » : la rémunération au mérite s'invite à la DGFIP

Toulouse, le 8 octobre 2023

Au CSAL du 14 septembre 2023, le DRFiP 31 l'a confirmé, la rémunération au mérite (RIFSEEP) est entrée officiellement à la DGFIP.

Point n°4 : indices administratifs fonctionnels CSAL du 14 septembre 2023

### Intervention CGT Finances Publiques

Il s'agit d'un texte qui a été publié au journal officiel en plein mois d'août. Toutes les directions en France sont concernées. Chaque directeur a choisi en fonction des moyens que la Centrale lui a accordés (c'est-à-dire des moyens contraints) de mettre en avant certains services administratifs de la direction et de leur accorder une surindiciation, c'est-à-dire une hausse de la rémunération pour le responsable du service. Souvent il s'agit de services de directions mais ce n'est pas obligatoire.

**En Haute-Garonne 6 services ont été choisis par le DRFiP** (voir la liste ci-après)

Les indices ne sont pas en chiffres comme pour les plus basses rémunérations mais en lettres. L'indice HEA correspond à la rémunération la plus élevée. En cas de départ, **l'indice reste attaché à l'emploi**. La liste des fonctions sera revue tous les 6 ans avec publication au JO.

**Analyse :** L'indiciarisation des postes administratifs, c'est le début de la mise en place du RIFSEEP, c'est-à-dire la rémunération au mérite, selon le poste sur lequel on est affecté on est rémunéré et évalué différemment.

Existant depuis 2010 (loi du 5 juillet 2010), la mise en œuvre du RIFSEEP a été plusieurs fois reportée à la DGFIP. Cette nouvelle organisation est dangereuse pour les agents qui sont donc mis en concurrence avec des modulations de rémunérations non en fonction du grade ou de l'évolution de carrière mais en fonction de la mission exercée. De plus, cela pose des questions d'égalité des services publics sur le territoire qui ne seront pas rendus de la même façon puisque certaines missions seront considérées comme plus importantes selon les directions. Plus que la mise en concurrence entre services et collègues, c'est plutôt de collaboration entre les services et entre les agents dont nous avons besoin.

Descriptif de l'emploi	Indice
RESPONSABLE DE LA DIVISION DE LA GESTION DOMANIALE ET DU SERVICE LOCAL DU DOMAINE	HEA
RESPONSABLE DE LA DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	HEA
RESPONSABLE DE LA DIVISION DES MISSIONS FONCIERES ET DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE	HEA1
RESPONSABLE DE LA MISSION RELATION USAGERS	HEA1
RESPONSABLE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS FONCIERS DE COLOMIERS	HEA1
RESPONSABLE DE LA DIVISION DEPENSE ET COMPTABILITE DE L'ETAT	HEB



Cette « nouveauté » est à rapprocher des annonces récentes du ministre Gu2rini en pléines négociations sur l'indemnitaire Fonction publique. Le ministre de la Transformation et de la Fonction publique ne cesse de le répéter : le développement de la rémunération au mérite sera

l'un des grands axes de la nouvelle grande loi de réforme de la Fonction publique qui doit être présentée d'ici la fin de l'année.

Dans le cadre de la prochaine réforme de la Fonction publique, Stanislas Guérini promet ainsi de donner davantage de marges de manœuvre aux employeurs pour reconnaître la performance de leurs agents et mettre en place de "vrais outils de mesure pour mieux récompenser le mérite". Le ministre compte, en ce sens, s'inspirer du nouveau régime de primes des hauts fonctionnaires, institué au début de l'année.



Ainsi, on a commencé par les très hauts fonctionnaires, qui ont vu leurs rémunérations augmenter de + 25 % (augmentation pour les « élites ») alors que les gueux ont largement obtenu + 1.5 % ([https://31.cgtfinancespubliques.fr/IMG/pdf/tract\\_re\\_mune\\_rations\\_def.pdf](https://31.cgtfinancespubliques.fr/IMG/pdf/tract_re_mune_rations_def.pdf)).

On poursuit en août 2023 avec la publication des postes administratifs surindiciés de la DGFIP au journal officiel. Et, en septembre, le ministre annonce la rémunération au mérite pour tous !

Ce que le ministre a oublié d'annoncer, c'est que cette réforme se fera à moyens contraints.

**Ce qu'on donnera aux uns se fera au détriment des autres : l'application de la théorie du ruissellement à la sauce Macron...**



---

**Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne**

Centre des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse

<https://31.cgtfinancespubliques.fr/>

[cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)

Suivez-nous sur Facebook et Instagram : [@cgtfinancespubliques31](https://www.facebook.com/cgtfinancespubliques31), Twitter [@CGTfip31](https://twitter.com/CGTfip31)